

Association IMAG
Bâtiment IMAG, Université Grenoble Alpes, 700 Avenue Centrale
38400 Saint-Martin-d'Hères

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 5 octobre 2018

Le 5 octobre 2018 à 17 heures, les fondateurs de l'association IMAG se sont réunis en assemblée générale constitutive au Bâtiment IMAG, 700 Avenue Centrale du Domaine Universitaire à Saint-Martin-d'Hères.

Farid OUABDESSELAM a été désigné pour coordonner les débats, remplissant ainsi la fonction de président de séance, et Dominique VAUFREYDAZ pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le projet de statuts de l'association a été mis à la disposition des présents plusieurs jours auparavant.

Farid OUABDESSELAM remercie Nicolas BALACHEFF pour tout son travail d'animation des réunions préparatoires et de rédaction du projet de statuts. Il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- détermination du montant de la cotisation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Puis, il expose les motifs du projet de création de l'association et appelle les membres de l'assemblée à exprimer leurs points de vue et attentes. Les principales interventions portent sur :

- la prise de conscience interne du besoin de faire vivre la communauté IMAG (intervention de Mathieu Mangeot), suite à la perte du domaine @imag.fr comme suffixe d'email. Les anciens ont perdu tout contact et les nouveaux n'ont plus eu accès aux réseaux qui avaient pu être tissés par la communauté IMAG, « marque » et entité reconnue internationalement. Décision est prise de redynamiser les liens au sein de la communauté, en incluant les doctorants, et aussi de structurer les relations avec d'autres entités telles que UGA, associations estudiantines, Aconit, ...
- le devoir de mémoire et l'action à l'international (Alain Nemoz, ex-directeur du CICG, ex-président de l'UJF) : les membres de la communauté IMAG ont eu un impact important sur le développement de Grenoble sur les plans académiques et socioéconomiques, et sur sa visibilité internationale. L'action de l'association pour assurer cette reconnaissance est nécessaire.
- le soutien que peut apporter l'association en réponse aux attentes des acteurs locaux politiques, académiques et industriels (Yassine Lakhnech) : le contexte académique local actuel est très dynamique et riche de plusieurs succès en réponse à des appels à projets nationaux, par exemple « Initiative d'excellence » et « Institut en Intelligence Artificielle ». Ceux-ci induisent un développement du secteur « IMAG » : croissance du nombre de diplômés, partenariat fort avec le secteur économique à travers des actions de valorisation, lien avec la société pour l'éclairer sur les apports et les conséquences du développement des moyens « numériques ». Les enjeux sont tels que l'association IMAG peut apporter une contribution. Elle peut aussi être un lieu d'interaction pour promouvoir le besoin de stratégie transversale dans la communauté universitaire au sein de la future université intégrée.

L'association est donc pensée, outre le service vivement souhaité de liaison entre ses membres, avec l'ambition de pouvoir s'adresser à la société civile (tous les publics), pour expliquer les grands enjeux du domaine et leurs incidences en matière de développement des entreprises et du cadre social. Ainsi, l'association peut servir de relais aux acteurs institutionnels, pour promouvoir certaines de leurs opérations et, par exemple, apporter un soutien aux doctorants. Cette association étant résolument tournée vers l'avenir, elle a besoin d'une large participation des acti.ves.fs des secteurs académiques et économiques.

Ses premières activités seront déterminées après consultation de ses membres. Des groupes de réflexion/travail seront organisés d'où émergeront les principales lignes d'action.

Enfin, Farid OUABDESSELAM donne la parole à Nicolas BALACHEFF pour commenter le projet de statuts, et ouvre la discussion sur ce document. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée qui permet d'aborder principalement les points suivants : comment être plus « inclusif » en facilitant la participation des (ex-)personnels des composantes de formation qui n'ont pas de lien avec la recherche, et celle des étudiants et diplômés des niveaux inférieurs au doctorat sans empiéter sur les terrains d'action des associations existantes, lieu du siège social, relation organique avec l'UGA et représentation de l'UGA, nature de l'institution désignée par UGA, qualité d'affilié et participation aux assemblées générales, notion de parrainage, moyens d'action de l'association, examen des comptes. Pour prendre en compte ces divers points, une mise à jour des articles 2, 4, 5, 8, 10b, 11a et 16 sera effectuée avant le dépôt des statuts.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis, aux modifications près à apporter suite au débat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne, à l'unanimité, en qualité de premiers membres du conseil d'administration

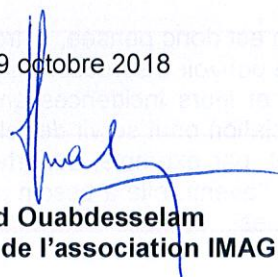
1. Belynck, Valérie, nationalité française, Maître de Conférences
2. Berrut, Catherine, nationalité française, Professeur
3. Bidegaray, Brigitte, nationalité française, Chargée de Recherche
4. Blayo, Eric, nationalité française, Professeur
5. Boitet, Christian, nationalité française, Retraité (Professeur émérite)
6. Chenin, Patrick, nationalité française, Maître de Conférences retraité
7. Chevallet, Jean-Pierre, nationalité française, Maître de Conférences
8. Graf, Susanne, nationalité française, Directrice de Recherche
9. Jung, Françoise, nationalité française, Maître de Conférences
10. Laforgue, Pierre, nationalité française, Ingénieur de Recherche retraité
11. Mangeot, Mathieu, nationalité française, Maître de Conférences
12. Ouabdesselam, Farid, nationalité française, Retraité (Professeur émérite)

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de trois ans.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive fixe, à l'unanimité, le montant de la cotisation initiale (pour 2018-2019) à 20 euros.

Le 29 octobre 2018



Farid Ouabdesselam
Président de l'association IMAG